



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

995 avenue de l'Europe
LE CREUSOT

31 rue Denon
CHALON-SUR-SAÔNE

14 boulevard F. Jataouche
AUTUN

5 rue Ferret
MONTCEAU-LES-MINES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

ASSOCIATION EBE 21

Siège Social : 9 rue de la Perdrix

21 140 – SEMUR-EN-AUXOIS

R.C.S. : 909 062 143 00021

APE : 88.99B

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nos cabinets : Autun • Bourgoin-Jallieu • Carbon-Blanc • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Chalon-sur-Saône • Chassieu • Dijon • Le Creusot • Léognan • Lille • Lyon • Mérygnac • Montaliou-Vercieu • Montceau-les-Mines • Morestel • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Genis-Laval • Sens • Strasbourg • Tignieu-Jamezieu • Troyes • Vienne • Vitry-le-François

Société SADEC : Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. : 33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif : 6 rue du Général Sarrail - 10000 Troyes - Tél. : 33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 100 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

995 avenue de l'Europe
LE CREUSOT

31 rue Denon
CHALON-SUR-SAÔNE

14 boulevard P. Latouche
AUTUN

5 rue Ferrer
MONTCEAU-LES-MINES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Association EBE 21 Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association EBE 21** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 juin 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nos cabinets : Autun • Bourgoin-Jallieu • Carbon-Blanc • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Chalon-sur-Saône • Chassieu • Dijon • Le Creusot • Lécognan • Lille • Lyon • Mérignac • Montaliou-Vercieu • Montceau-les-Mines • Morestel • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Genis-Laval • Sens • Strasbourg • Tignieu-Jamezieu • Troyes • Vienne • Vitry-le-François

Société SADEC : Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. : 33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif : 6 rue du Général Sarrail - 10000 Troyes - Tél. : 33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 100 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Creusot, le 25 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SELAS SADEC
Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes,



Philippe VOELKLIN
Associé



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 120	3 132	2 988	4 518	- 1 530	- 33. 86
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	30 258		30 258		30 258	
	Constructions	272 322	10 781	261 541		261 541	
	Installations techniques Matériel et outillage	6 268	1 569	4 700	1 575	3 125	198. 38
	Autres immobilisations corporelles	39 175	20 318	18 857	27 262	- 8 405	- 30. 83
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	45		45	45		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	354 188	35 799	318 389	33 400	284 989	853. 26
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Créances usagers et comptes rattachés	12 556		12 556	6 659	5 897	88. 55
	Autres créances	30 667		30 667	24 915	5 752	23. 09
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	65 708		65 708	84 586	- 18 878	- 22. 32
	Charges constatées d'avance (3)	3 138		3 138	1 537	1 601	104. 16
	Total III	112 068		112 068	117 697	- 5 629	- 4. 78
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	466 257	35 799	430 457	151 097	279 360	184. 89

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	10 234	14 512	-4 278	-29.48
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 660	-4 278	7 938	185.56
	Autres fonds associatifs				
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	148 918	29 050	119 868	412.63
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	162 812	39 284	123 529	314.45
	Comptes de liaison				
Total II					
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	12 000		12 000	
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	12 000		12 000	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	164 496	27 453	137 043	499.19
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 959	2 396	2 563	107.01
	Dettes fiscales et sociales	40 650	24 276	16 375	67.45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	25 000	3 773	21 227	562.62
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	20 541	53 916	-33 376	-61.90
	Total IV	255 645	111 814	143 832	128.64
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		430 457	151 097	279 360	184.89

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	76 191	49 595	26 596	53.63
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	33 995	35 000	-1 005	-2.87
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	452 203	238 806	213 397	89.36
Total I	562 390	323 400	238 989	73.90
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	346		346	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 256	3 295	961	29.16
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	48 721	27 911	20 810	74.56
Impôts, taxes et versements assimilés	9 034	1 584	7 450	470.38
Salaires et traitements	419 884	252 959	166 925	65.99
Charges sociales	36 618	33 329	3 289	9.87
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	22 765	11 000	11 765	106.96
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	12 000		12 000	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	9	33	-25	-74.03
Total II	553 632	330 110	223 521	67.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	8 758	-6 710	15 468	230.52
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	630		630	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	1	1	- 0	- 9.63
Autres intérêts et produits assimilés	567	375	192	51.03
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	568	377	191	50.82
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 296	1 245	5 051	405.82
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 296	1 245	5 051	405.82
2. Résultat financier (V-VI)	- 5 728	- 868	- 4 860	- 559.88
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 660	- 7 578	11 238	148.30
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 300	- 3 300	- 100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII		3 300	- 3 300	- 100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		3 300	- 3 300	- 100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	563 588	327 077	236 511	72.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	559 927	331 355	228 572	68.98
Solde intermédiaire	3 660	- 4 278	7 938	185.56
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	3 660	- 4 278	7 938	185.56

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 430 457.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 563 019.53 Euros et dégageant un excédent de 3 660.35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le cadre d'un litige sur l'application d'un contrat de prévoyance qui aurait été souscrit auprès de l'organisme MUTEX PREVOYANCE pour les salariés non cadres, il existe un risque de rappel non connu avec exactitude mais estimé à 12 k€. Ce risque a fait l'objet d'une provision pour risques.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi qu'aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, notamment les règlements ANC n°20214-03 et n°2018-07 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2022-06, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Elles ont par ailleurs été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Unifié des EBE Associations tel qu'il a été défini par ETCLD (Expérimentation Territoriale contre le chômage de Longue Durée).

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants : application du nouveau plan comptable règlement ANC n° 2022-06.
L'application de ce nouveau règlement a entraîné les principaux changements qui suivent :

La quote-part des subventions d'investissements virée au compte de résultat figure en 2025 dans la rubrique concours public et subventions d'exploitation (pour un montant de 13 252 € quand elle figurait en 2024 dans la rubrique produits exceptionnels).

Le résultat d'exploitation 2024 se serait élevé à : - 3 480 €

Le résultat courant 2024 se serait élevé à : - 4278 €

Le résultat exceptionnel 2024 se serait élevé à : 0 €

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 120		
Terrains			30 258
Constructions sur sol propre			272 322
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 228		4 040
Matériel de transport	33 492		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 548		1 134
TOTAL	40 269		307 754
Autres titres immobilisés	45		
TOTAL	45		
TOTAL GENERAL	46 434		307 754

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 120	6 120
Terrains			30 258	30 258
Constructions sur sol propre			272 322	272 322
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 268	6 268
Matériel de transport			33 492	33 492
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 682	5 682
TOTAL			348 023	348 023
Autres titres immobilisés			45	45
TOTAL			45	45
TOTAL GENERAL			354 188	354 188

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 602	1 530		3 132
Constructions sur sol propre		10 781		10 781
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	653	916		1 569
Matériel de transport	10 076	8 373		18 449
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	703	1 165		1 868
TOTAL	11 432	21 235		32 667
TOTAL GENERAL	13 034	22 765		35 799

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 530				
Constructions sur sol propre	10 781				
Instal.techniques matériel outillage indus.	916				
Matériel de transport	8 373				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 165				
TOTAL	21 235				
TOTAL GENERAL	22 765				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		12 000			12 000
TOTAL		12 000			12 000
TOTAL GENERAL		12 000			12 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		12 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	12 556	12 556	
Personnel et comptes rattachés	619	619	
Divers état et autres collectivités publiques	15 975	15 975	
Débiteurs divers	14 073	14 073	
Charges constatées d'avance	3 138	3 138	
TOTAL	46 361	46 361	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	164 496	112 616		51 880
Fournisseurs et comptes rattachés	4 959	4 959		
Personnel et comptes rattachés	21 185	21 185		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 561	14 561		
Autres impôts taxes et assimilés	4 905	4 905		
Autres dettes	25 000	25 000		
Produits constatés d'avance	20 541	20 541		
TOTAL	255 645	203 765		51 880
Emprunts souscrits en cours d'exercice	229 717			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	92 953			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet	5 400	25.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	
Agencements et aménagements	Linéaire	
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	3 769
Autres créances	15 975
Total	19 744

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 60
Dettes fiscales et sociales	28 627
Autres dettes	3 698
Total	32 684

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 138
Total	3 138
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 667
Produits financiers	17 874
Total	20 541